



# DOSSIER DE PRESSE

9<sup>E</sup> CONFERENCE BRETONNE DE L'ENERGIE  
**PACTE ELECTRIQUE BRETON**  
POINT D'AVANCEMENT AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2013

le Pacte électrique  
**BRETON**



22 Mars 2013



## Sommaire

---

<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b> .....	3
<b>1. Avancement du Pacte sur le volet de la maîtrise de la demande en électricité</b> .....	4
<b>2. Avancement du Pacte sur le volet du déploiement massif des énergies renouvelables</b> .....	6
<b>3. Avancement du Pacte sur le volet de la sécurisation de l’approvisionnement électrique</b> .....	9
<b>4. Actions menées par les signataires d’une convention « Pacte électrique breton »</b> .....	11
<b>5. Évaluation du Pacte électrique breton</b> .....	11

## Communiqué de presse

# Le Pacte électrique breton et le débat sur la transition énergétique

A l'heure où le débat national sur la transition énergétique vient de s'ouvrir partout en France, la Bretagne se trouve riche de réflexions, d'échanges et de projets, en lien avec l'existence et les travaux de la Conférence bretonne de l'énergie, installée depuis janvier 2010.

Sa 9<sup>e</sup> réunion plénière ce 22 mars 2013, sous la coprésidence du Préfet de région, Michel Cadot et du Président du Conseil régional de Bretagne, Pierrick Massiot a permis tout d'abord de **partager avec l'ensemble des acteurs de l'énergie en Bretagne les modalités de la déclinaison régionale de ce grand débat national sur la transition énergétique, qui se veut ouvert et citoyen.**

Quelle énergie dans 10, 20, 30 ou 40 ans ? Quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui ? Comment développer les énergies renouvelables ? Comment optimiser au maximum nos consommations, utiliser au mieux l'énergie disponible ? Telles sont les principales questions sur lesquelles tous les Français sont invités à débattre. Elles trouvent un écho particulier dans notre région, tant au regard de la problématique d'alimentation électrique, de la performance énergétique de l'habitat que du potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment en milieu marin.

Un temps de présentation a aussi été consacré au bilan électrique et énergétique breton pour 2012, avec l'appui et l'expertise de l'OREGES (Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre) et de RTE (Réseau de transport d'électricité).

Emblématique d'une réponse collective, globale et durable apportée aux enjeux énergétiques de la région, **le Pacte électrique breton** était une nouvelle fois un des sujets phares de cette séance, avec, pour la première fois, **un bilan exhaustif**, remis à l'ensemble des participants, sur les différentes actions engagées sur ses 3 piliers indissociables et complémentaires : **maîtrise de la demande en électricité, déploiement massif des énergies renouvelables et sécurisation du réseau d'approvisionnement électrique.**

Cette présentation sous forme de bilan et de perspectives s'est poursuivie par la présentation des modalités retenues pour **mener une évaluation du Pacte électrique, tant en matière d'économies d'énergie que de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

Face aux défis énergétiques auxquels la Bretagne se trouve confrontée, **l'État et le Conseil régional espèrent que la période de débats qui s'ouvre dans notre région jusqu'à la fin du mois de mai sera riche d'échanges et de contributions.** Un prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé aux membres de la Conférence bretonne de l'énergie en juin pour faire le point sur l'apport de notre région dans le débat national.

---

Contacts presse :

Préfecture de Région – Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

Région Bretagne – Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57



La présentation du bilan du programme d'actions du Pacte électrique breton à l'occasion de cette 9<sup>e</sup> réunion de la Conférence bretonne de l'énergie, a permis pour chacun des 3 piliers indissociables et complémentaires du Pacte d'établir les aspects concrets de sa mise en oeuvre opérationnelle.

1

## AVANCEMENT DU PACTE ELECTRIQUE BRETON SUR LE VOLET DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ELECTRICITE (MDE)

### ■ Performance énergétique des logements

La rénovation thermique des logements bretons est un axe majeur d'action des partenaires du Pacte électrique, justifié par la part prépondérante du secteur résidentiel dans la consommation électrique régionale.

La mise en œuvre du **programme « Habiter Mieux »** visant à lutter contre les situations de précarité énergétique a ainsi permis d'aider des familles à ressources modestes à rénover 2 413 logements en 2 ans pour un gain énergétique moyen de 37% par logement. La Bretagne est la première région française en nombre de logements ainsi financés (12% des logements financés au niveau national).

Le Fonds Régional de Maitrise de l'Energie, mis en place en 2012 et porté par le Conseil régional, verra sa première application concrète au travers du **programme Vir'Volt Ma Maison sur le Pays de Saint-Brieuc**. Ce programme qui sera lancé officiellement le 9 avril prochain, est une autre illustration de la mobilisation régionale sur le sujet avec la mise en place d'un dispositif partenarial et financier inédit et innovant, permettant un accompagnement individualisé des propriétaires de maisons chauffées à l'électricité pour réaliser des travaux destinés à améliorer la performance énergétique de leur habitation.

La **politique conduite pour le logement social** n'est pas en reste : ainsi, des programmes de rénovation ont été lancés en 2012, concrétisant ainsi l'ambition partagée avec les bailleurs sociaux, qui se sont engagés à traiter d'ici à 2016 41,5% du parc « E, F, G », soit 12 451 logements (dont 2/3 pour des travaux d'économie d'énergie visant un gain minimum supérieur à 30%).

La **structuration des filières professionnelles** du bâtiment est un facteur clé de réussite. Le lancement de programmes de rénovation ambitieux n'est possible qu'à la condition de la mobilisation des entreprises bretonnes au travers des dispositifs nationaux ou régionaux qui visent à professionnaliser et à valoriser les compétences dédiées à la performance énergétique (ex. Eco-Artisans, labellisation « Reconnu Grenelle de l'environnement », etc.).

### ■ Mobilisation des acteurs institutionnels sur leur propre patrimoine bâti

Les acteurs publics bretons : services et établissement publics de l'État, Conseil régional et collectivités locales ont engagé d'**importants programmes de maîtrise de l'énergie**. Ainsi, avec l'engagement de près de 1,5 M€ entre 2010 et 2012, 35 bâtiments de l'État vont être concernés par une opération de rénovation énergétique en Bretagne. Le Conseil régional agit également sur son propre patrimoine, en particulier dans les 116 lycées publics dont il a la charge. Les communes interviennent sur les bâtiments publics et l'éclairage, etc. Les communautés d'agglomération ont par ailleurs l'obligation de réaliser un Plan Climat Energie Territorial qui joue à cet égard un rôle d'entraînement.

## ■ Implication des acteurs économiques

Les partenaires du Pacte ont par ailleurs impulsé ou accompagné des actions de MDE sur un spectre large de secteurs d'activité.

Ont ainsi déjà produit leurs effets les **actions conduites vis-à-vis des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires**, à travers par exemple le programme GIE lait-viande, les opérations groupées de diagnostics énergie ou bien encore les appels à projets de l'ADEME et les programmes de subvention de l'Etat pour la modernisation des bâtiments et des équipements d'élevage. A titre d'exemple, les 1 050 pré-refroidisseurs de lait et récupérateurs de chaleur déjà installés permettent d'ores et déjà de générer 5.3 GWh d'économie annuelle.

Dans le **domaine de la santé**, a été mise en place en 2012 l'animation d'un réseau d'ingénieurs et de techniciens hospitaliers et la mise en oeuvre d'un programme de MDE sur les structures sanitaires et médico-sociales.

Pour **les entreprises et le secteur tertiaire**, un programme d'actions, animé par PBE+, a été structuré en 2012 autour d'un renforcement de la sensibilisation et la réalisation de pré-diagnostic dans les entreprises. Pour **le commerce**, un appel à projets de l'ADEME a été lancé pour les grandes et moyennes surfaces et des opérations de diagnostic groupé ont été menées concernant l'éclairage des petits commerces en 2012.

## ■ Sensibilisation de tous les Bretons aux économies d'électricité

Les actions visant à faire évoluer le comportement de chacun ont également été amplifiées, qu'il s'agisse de la **campagne ÉcoWatt Bretagne** qui continue chaque année sa progression en nombre d'acteurs mobilisés et en matière d'impact sur la consommation lors des périodes de forte contrainte sur le réseau, ou bien encore de **l'opération pilote Trak O'Watts** qui a permis à 50 familles ayant participé à l'expérimentation de réaliser une économie globale de leur consommation électrique spécifique de l'ordre de 16%.

~~~~~

## AVANCEMENT DU PACTE ELECTRIQUE BRETON SUR LE VOLET DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Faciliter le déploiement massif de toutes les filières renouvelables passe par des exercices de planification à travers des schémas des énergies renouvelables, l'accompagnement des projets, l'aide apportée à l'acceptation sociale et des efforts pour fluidifier les procédures.

### ■ Planification du développement des énergies renouvelables électriques

En application des lois « Grenelle », l'État et le Conseil régional ont lancé en novembre 2011, le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ce document de planification fixe les grandes orientations stratégiques pour la région à l'horizon 2020 et 2050, en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique. **Le SRCAE vaut schéma régional des énergies renouvelables.** Arrêté le 28 septembre 2012, le schéma régional éolien en constitue une annexe. Élaboré en concertation avec plus de 130 structures associées, le projet de SRCAE va entrer, après une phase de consultation, dans une phase de finalisation et d'adoption programmée en juin 2013.

### ■ Aide à la mise en place des projets

Pour une grande partie, les procédures administratives sont définies au niveau national. L'objectif des partenaires du Pacte électrique reste de fluidifier ces procédures, autant que possible et de diverses manières.

Parmi les actions mise en œuvre, on peut citer la **réalisation de guides ou documents régionaux et départementaux** qui permettent d'améliorer, en amont de l'instruction ou de l'installation, la qualité des projets. En novembre 2011, un « Guide régional photovoltaïque au sol à l'attention des porteurs de projets » piloté par la DREAL a ainsi été publié. Et en 2012, les appels à projets organisés par le Conseil régional, l'ADEME et les Conseils généraux sur le solaire photovoltaïque ont fait l'objet d'un recueil d'expériences dans un guide spécifique « L'énergie photovoltaïque Conseils et retours d'expériences en Bretagne »

A partir de juin 2012, ce sont les DDTM qui ont édité des guides départementaux sur les procédures administratives relatives aux projets de méthanisation à la ferme recensant l'ensemble des procédures administratives applicables.

En 2012, le Préfet de région a par ailleurs souhaité accentuer la stratégie régionale de soutien à la méthanisation en mettant en place **un point d'entrée unique dans les services de l'Etat** et en harmonisant les procédures administratives.

Le Conseil régional de Bretagne a de son côté mis en place depuis novembre 2011 **le fonds de soutien EILAN** ("accompagner" en breton). Ce fonds a vocation à soutenir tous les projets bretons innovants en matière d'énergies renouvelables. Il a aussi été mobilisé dans le cadre du plan de soutien régional pour accompagner les entreprises de la filière photovoltaïque en difficulté suite au moratoire sur le tarif d'achat photovoltaïque décidé en 2010 au niveau national.

Plusieurs actions enfin sont conduites pour **améliorer l'acceptation locale des projets d'énergie renouvelable**. Sur l'éolien par exemple, on citera les recommandations qualitatives du Schéma régional éolien visant une meilleure intégration paysagère ou encore l'action conduite par le réseau TARANIS, qui contribue à modifier les représentations autour de l'énergie et les pratiques de consommation. Lancé le 7 octobre 2011, le réseau, soutenu par le Conseil régional de Bretagne et animé par l'association Éoliennes en Pays de Vilaine, fédère les projets renouvelables « citoyens » (participation de la population locale au projet) et les accompagne financièrement. A ce jour, il regroupe plus d'une vingtaine de porteurs de projets citoyens (associations, collectivités, sociétés coopératives) engagés dans le développement des énergies renouvelables en Bretagne.

#### ■ Développement de l'éolien terrestre

Avec **750 MW raccordés au 31 décembre 2012**, la Bretagne a connu une évolution positive (+10,8% par rapport à 2011). Cette progression reste néanmoins un point de vigilance au regard des objectifs ambitieux du Pacte électrique breton et du Schéma régional éolien.

La Bretagne demeure la troisième région française en puissance installée.

On comptabilise par ailleurs plus de 350 MW supplémentaires autorisés par permis au 31 décembre 2012. Le potentiel de développement à court et moyen terme est donc relativement important.

Les services de l'État ont prévu d'analyser les modalités d'application de la loi « Brottes » adoptée par le Parlement le 11 mars 2013. Elle contient des dispositions relatives à l'éolien terrestre qui vont modifier assez fortement le cadre des procédures administratives, dans le sens d'une simplification.

#### ■ Perspectives pour l'éolien offshore ancré et flottant

Le Gouvernement a annoncé le 6 avril 2012 les lauréats du premier appel d'offres pour l'éolien posé en mer. Pour la **zone située en baie de Saint-Brieuc**, le projet de la société Ailes Marines SAS, dont les actionnaires sont IBERDROLA et EOLE-RES SA, a été retenu (500 MW). Cette ferme éolienne en mer représentera, à l'horizon 2018, 100 éoliennes d'une puissance unitaire de 5 MW. Ce premier parc offshore constitue une brique importante contribuant à elle seule à 14% de l'objectif EnR du Pacte électrique breton, tout en représentant une opportunité industrielle importante pour la région.

La concertation pour le raccordement du parc, pilotée par RTE, a débuté à l'automne 2012. En mars 2013, un jalon important devra être franchi avec la validation de l'aire d'étude.

Un **débat public autour du projet aura lieu du 25 mars au 24 juillet 2013**, sous l'égide de la commission nationale du débat public. A l'été 2013, Ailes Marines SAS devrait également confirmer la faisabilité de son offre (levée des risques) ; l'obtention des autorisations administratives est prévue pour 2015.

Au travers de la Conférence régionale Mer et Littoral, la concertation des acteurs bretons se poursuit concernant **l'identification de nouvelles zones propices à l'éolien offshore ancré ou flottant, ainsi qu'à l'hydrolien**. Des projets innovants permettent ainsi d'envisager un développement de l'éolien flottant. « Winflo », projet porté par le consortium d'industriels bretons Nass&Wind et DCNS, a été retenu en décembre 2010 au titre des « Investissements d'Avenir » et visant à réaliser la première éolienne flottante française. Il entre aujourd'hui dans sa phase industrielle.



### ▪ **Émergence de nouvelles énergies marines renouvelables**

Avec ses 2 730 km de côtes exposées à la houle, un accès à la mer pour chacun de ses quatre départements et une forte culture maritime, la Bretagne possède un potentiel important pour développer les énergies marines renouvelables (EMR) et promouvoir une véritable filière industrielle dédiée.

A travers un réseau dense d'acteurs privés (industriels, professionnels de la mer, laboratoires), publics (structures territoriales et organismes de soutien) et académiques (instituts de recherche, universités et centres de formation), la Bretagne est entrée de manière concrète dans **une dynamique de développement des énergies marines renouvelables** : projets innovants, adaptation des infrastructures portuaires et création de formations spécialisées.

La labellisation en mars 2012 de « **France Energies Marines** », dont le siège est basé à Brest, en tant qu'institut d'excellence sur les énergies décarbonées (IEED) a joué un rôle d'entraînement fort permettant à la Bretagne de se positionner comme région pilote. Cet IEED a une vocation internationale et positionnera la France au niveau des leaders européens des énergies marines renouvelables.

Aujourd'hui, certains programmes sont entrés dans la phase d'expérimentation en milieu réel, avec le soutien des acteurs publics. On citera les sites d'essais de Paimpol-Bréhat ou du Fromveur pour l'hydrolien, de Groix pour l'éolien offshore flottant ou d'Audierne pour l'énergie houlomotrice.

### ▪ **Montée en puissance de la biomasse (dont méthanisation)**

En matière de biomasse, on distingue, pour ce qui concerne la production d'électricité, deux filières principales : la filière bois-énergie (combustion) et la filière biogaz (principalement méthanisation, puis combustion du biogaz).

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projet lancé par la Commission de régulation de l'énergie CRE pour les grosses unités de biomasse, **un projet bois-énergie a été retenu à Rennes, développé par Dalkia**. La centrale de cogénération produira de l'électricité (10,4 MWé) et de la chaleur pour alimenter le réseau de chaleur au sud de Rennes (l'équivalent de 15 000 logements chauffés). Les travaux ont débuté en juillet 2012, pour une mise en service prévue en à l'été 2013.

Le « **Plan Biogaz agricole** » (2<sup>ème</sup> volet 2011-2013), dont l'animation a été confiée à AILE, repose sur le postulat que l'agriculture est un secteur d'activité qui consomme de l'énergie mais qui peut aussi en produire. Les projets de méthanisation sont financés à l'investissement par les partenaires : ADEME, Conseil régional et Conseils généraux.

La Bretagne est la première région française pour les activités d'élevage ; la méthanisation à la ferme répond à la fois à un enjeu économique pour l'agriculture et à un enjeu environnemental fort (traitement des effluents d'élevages)

Vingt installations de méthanisation à la ferme étaient en service fin 2012, pour 3,9 Mwé. L'objectif est désormais d'atteindre 50 installations d'unités par an, sous réserve de lever plusieurs freins : homologation des digestats pour pouvoir les utiliser comme engrais, plan de financement, etc.

~~~~~



## AVANCEMENT DU PACTE ELECTRIQUE BRETON SUR LE VOLET DE LA SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT (APPRO)

Même mis en oeuvre de manière très volontariste comme le prévoit le Pacte électrique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ne suffisent pas à répondre à la fragilité structurelle de l'alimentation électrique en Bretagne et à répondre à l'impératif de sécurisation. Le volet de sécurisation de l'approvisionnement cible donc le renforcement et l'optimisation du réseau électrique ainsi que l'augmentation de la capacité de production garantissant flexibilité et sécurité d'approvisionnement.

### ■ Effacements des consommations électriques en période de pointe

Le Pacte électrique vise à promouvoir des **solutions d'effacement de consommation** (diffus, contractuel, etc.) et autres solutions de traitement de la pointe électrique pour optimiser la gestion du réseau électrique. Les dispositifs d'effacement permettent de garantir la disponibilité d'une puissance pour répondre aux besoins du système électrique et contribuer ainsi à la sécurité d'approvisionnement. L'effacement diffus peut en outre avoir un effet d'économie d'énergie pour les consommateurs.

En décembre 2010, une **convention cadre relative à l'effacement diffus** ainsi que d'une première convention d'application a été signée **avec l'opérateur Voltalis**. Depuis, l'État et le Conseil régional ont accompagné l'opérateur dans son action de déploiement sur le territoire.

En juin 2012, **RTE a lancé une expérimentation** en Bretagne afin de mobiliser dès l'hiver 2012/2013 des offres d'effacement et de production locale lors de pics de consommation. Unique en France, cette expérimentation associe cinq opérateurs différents (Actility, Dalkia, EDF, Energy Pool et Novawatt). En fonction du bilan établi, elle pourra faire l'objet d'une reconduction l'hiver prochain en Bretagne.

### ■ Renforcement du réseau électrique et du réseau gaz

Les travaux de renforcement du réseau de transport électrique géré par RTE comprennent la réalisation d'un filet de sécurité nord/sud : une nouvelle ligne souterraine entre les postes de Calan et Plaine-Haute (225 KV), ainsi que des renforcements dans les postes électriques existants.

La **création de la liaison souterraine 225 000 volts entre Lorient et St-Brieuc** vise à sécuriser l'alimentation électrique du nord et du centre de la Bretagne et à pouvoir absorber sur le réseau la production des énergies renouvelables dont se dote la Bretagne. La mise en service est prévue d'ici fin 2017.

La réunion des acteurs de la concertation (élus, services de l'Etat et associations) du 5 décembre 2012 a permis de valider le fuseau de « moindre impact » dans l'aire d'étude qui avait été retenue précédemment.

En 2012, GRT Gaz a conduit la concertation sur le **programme « Bretagne Sud » de renforcement du réseau de transport de gaz** et lancé les études préalables. L'aire d'étude a été validée en septembre : elle couvre les départements du Morbihan et du Finistère pour un ouvrage d'environ 100 km entre Saint-Avé et Pleyben.

- **Réseaux électriques intelligents et stockage de l'énergie**

L'optimisation de la gestion des réseaux d'énergie est basée à la fois sur le développement des réseaux intelligents et sur l'évolution des solutions de stockage. Sur le plan économique, cette perspective présente de réelles opportunités de développement d'une filière industrielle et de services innovants positionnés sur de nouveaux marchés, avec création d'emplois locaux.

Aujourd'hui, la plupart des projets sont encore au stade de R&D ou d'expérimentation. Depuis 2012, les acteurs du Pacte électrique ont confié à l'agence Bretagne Développement Innovation (BDI) la mise à disposition auprès des acteurs économiques d'une **cartographie des compétences et projets bretons dans ce domaine**.

L'objectif est aussi de mobiliser les acteurs pour positionner la Bretagne comme région en pointe sur ces sujets, notamment dans le cadre des **appels à manifestation d'intérêt lancés par l'ADEME** (AMI) au plan national.

En outre, un **appel à projets de « Boucle énergétique locale »** lancé en 2012 par le Conseil régional, a permis de retenir 4 projets de territoire portés par des groupements public/privé et intégrant un programme de développement de solutions smart-grids et de stockage de l'énergie. Une 2ème tranche de l'appel à projets a été lancée en mars 2013 (réponses attendues pour le 14 juin).

D'autres **expérimentations de solution de réseaux intelligents** notamment sur les îles bretonnes sont en cours ( « mini smart grid » pour la sécurisation de l'alimentation électrique des îles de Houat et Hoëdic, conduite par ERDF ; programme européen ADDRESS, mis en œuvre par EDF).

- **Un moyen de production complémentaire : la centrale à cycle combiné gaz**

Ce projet répond au besoin de sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne en dotant la péninsule bretonne d'un moyen de production flexible à l'ouest du territoire.

Lancé en juin 2011 par le ministre de l'Énergie, l'appel d'offres pour une centrale CCG dans le Finistère a abouti en février 2012 au choix du consortium Direct Energie-Siemens pour l'implantation d'une centrale CCG de 422 MW à Landivisiau. Le projet de centrale, ainsi que les projets de raccordement font l'objet de concertations locales et de procédures administratives prévues par la réglementation.

Les services de l'État s'assurent de l'articulation cohérente des différentes phases des projets et de la bonne information du public, réalisée à plusieurs niveaux : une communication réglementaire (procédures administratives avec des temps d'enquête publique), une communication régionale (présentation du projet en Conférence bretonne de l'énergie, participation des partenaires du Pacte électrique aux réunions d'information publique dont celle du 7 juillet 2012, etc.) et locale (concertation conduite par le consortium Direct Energie-Siemens et par RTE et GRT Gaz pour les raccordements).

~~~~~

4

## ACTIONS MENEES PAR LES SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION « PACTE ELECTRIQUE BRETON »

La mise en œuvre du Pacte électrique comprend aussi la signature de conventions avec différents opérateurs : Voltalis, ERDF, EDF et GRDF qui ont tous engagé des actions concourant à l'atteinte des objectifs fixés dans le programme d'action des 3 piliers indissociables et complémentaires : maîtrise de la consommation d'électricité, déploiement massif des énergies renouvelables et sécurisation de l'approvisionnement en électricité.

5

## ÉVALUATION DU PACTE ELECTRIQUE BRETON

Le plan d'actions du Pacte électrique breton couvre un champ très large et mêle à la fois des actions préexistantes ou impulsées au travers d'autres exercices et des actions nouvelles. C'est l'efficacité de ces actions diverses et multiples qu'il convient de mesurer et de suivre. Ce travail est en cours d'élaboration par le biais d'une prestation confiée au **bureau d'études I-Care**.

Cette prestation a pour principal objectif d'engager le processus d'évaluation du Pacte électrique breton, qui s'appuiera sur un ensemble d'indicateurs permettant d'**évaluer la stratégie et le plan d'actions à court, moyen et long terme, en matière d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre**. La méthodologie et le calendrier de réalisation de cette étude ont été présentés à l'occasion de la Conférence bretonne de l'énergie de ce 22 mars 2013.

~~~~~